ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE
PÉTITION À L'INTENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

- Considérant que les centres de la petite enfance (CPE) constituent le seul modèle de services de garde administré par les parents utilisateurs, ce qui assure un service de qualité adapté aux besoins des parents ;

- Considérant que tous les enfants sont égaux et qu'ils ont, par conséquent, droit au même traitement sans égard aux revenus des parents ;

- Considérant que les CPE favorisent le développement de l'enfant et l'égalité des chances ;

- Considérant que les CPE sont des entreprises d'économie sociale sans but lucratif, gérées par les parents et ayant à cœur le développement de leur communauté.

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'assurer l'universalité des centres de la petite enfance, de maintenir les places à contribution réduite à 5$ pour toutes les familles et de poursuivre le développement des places de garde en centre de la petite enfance.

Nom	Adresse complète	Signature

Les originaux doivent parvenir par courrier avant le 6 juin au 3950 de la Chaudière, bureau 125, Sainte-Foy, G1X 4M8.